



PROCES VERBAL N°28

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

du 28 octobre 2022

Présents : CHAGUÉ Benoît, CORDIER Mélissa, COLLERY Martine, CULOT François-Xavier, COURGEY Claude, DUCROUX Séverine, GAUDINET Alain, JACOULET Bernard, JEANGIRARD Sylvie, MENETRIER Nathalie, MILLET Alix, PILLIOT Céline, SALVI Thierry.

Absents excusés :
BORNE Alexandra
JANES Daniel

Secrétaire de séance : CORDIER Mélissa

La séance est ouverte à 20h35mn

Approbation du Procès Verbal n° 27 du 23 septembre 2022.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le PV 27 du 23 septembre 2022.

Complément à l'Ordre du Jour.

Le Maire demande l'autorisation d'ajouter à l'ordre du jour la question de la location du logement situé au 14 Grande Rue à madame Moulinet Elisabeth.

Le Conseil Municipal à l'unanimité accepte cette demande

Application d'informations communales et intercommunales : Intra-Muros

Le conseiller Millet Alix informe les membres du conseil municipal que depuis début 2022, l'application d'informations communales et intercommunales Intra-Muros se déploie sur notre territoire. Elle permet aux associations d'annoncer leurs manifestations et aux communes d'annoncer leurs urgences telles qu'une coupure de courant électrique ou une route barrée à la circulation.

Le Maire-Délégué de Montferney, Benoît Chagué, aimerait que les informations qui seront données dans Intra-Muros soient coordonnées avec celles du site de la commune.

Le Conseiller Millet Alix propose aussi au conseil municipal d'ouvrir une page sur le réseau social Facebook.

Le 1^{er} Adjoint Bernard Jacoulet précise qu'il est possible d'arrêter cette page quand bon nous semblera.

Délibération Conseil Municipal : 221028.01

Le Conseil Municipal se prononce favorable à l'unanimité à Intra-Muros et à l'ouverture d'une page sur Facebook et charge le conseiller Millet Alix de la gestion de la page Facebook. Benoît Chagué et Alix Millet se chargent de Intra-Muros.

Passage de la comptabilité M57

Le Maire informe, la M57 est née le 1^{er} janvier 2015, elle est l'instruction budgétaire et comptable la plus récente, la plus avancée en termes d'exigences comptables et la plus complète. La M57 a été conçue pour retracer l'ensemble des compétences susceptibles d'être exercées par les collectivités, améliorer la lisibilité et la qualité des budgets et des comptes publics locaux. Il précise qu'elle sera obligatoire à partir du 1^{er} janvier 2024. Cependant, le Trésor Public demande aux communes de l'expérimenter à partir du 1^{er} janvier 2023. Il est nécessaire de délibérer pour passer la comptabilité en M57.

Délibération Conseil Municipal : 221028.02

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à passer la comptabilité de la commune en M57 à partir du 1^{er} janvier 2023.

Budget

1 Budget communal

Le Maire présente le point ponctuel d'analyse des finances que Nathalie Maillard a préparé. Les résultats, au 15 octobre 2022, sont les suivants :

- Recettes : 705 700 euros
- Dépenses : 665 738 euros

Les économies sont significatives sur la consommation des éclairages publics, l'entretien des bâtiments et de la voirie.

Néanmoins, deux lignes dépassent le prévisionnel :

- 60622 : consommation de carburant, prévu 5 000 € et consommé 6 885 €.
- 61551 : Entretien matériel, prévu 10 000 € consommé 13 387 €.

Il explique que nous ressentons fortement l'augmentation du prix des carburants et, concernant l'entretien du matériel, le tracteur de déneigement a été entièrement révisé pour un montant de 6 267 € ainsi que le fougou benne pour un montant de 4 016 €.

2 Budget forêt

A ce jour, les résultats des futures ventes de bois et de l'aide financière au transport des résineux ne sont pas encore connus. Cependant, le Maire informe que les montants cumulés de ces ventes et de cette aide devraient nous permettre de financer notre investissement qui est actuellement de 43 620 €. De ce fait, l'excédent actuel qui s'élève à 341 273 € devrait rester le même ou, selon le montant des ventes à venir, ce dernier pourrait peut-être augmenter.

3 Virement du budget forêt à la commune.

Le Maire rappelle que nous devons faire un prêt pour rembourser les travaux mis en attente par le prêt relais qui nous a été attribué par le Crédit Agricole. Afin de ne pas impacter le budget communal et, seulement en cas de nécessité, il propose aux membres du conseil municipal de faire un virement du budget forêt vers le budget communal pour les trois prochaines années. Il précise que les remboursements « des travaux des 4 rues » seront terminés en 2026, ce qui redonnera une souplesse financière au budget communal.

Délibération Conseil Municipal : 221028.03

Le conseil municipal autorise à l'unanimité le Maire à procéder, en cas de nécessité, à un virement du budget forêt au budget communal pour les trois prochaines années.

Bibliothèque

L'aménagement intérieur de la bibliothèque étant terminé et le programme Appel à Manifestation d'Intérêt se terminant en juin 2023, le maire informe que la région nous demande d'avancer sur l'aménagement intérieur. Il présente au conseil municipal les différents aménagements à réaliser.

- 1 Salle à manger : aucun aménagement
- 2 Hall d'entrée : tables « mange debout » avec leurs tabourets
- 3 Bibliothèque adulte : Plusieurs étagères sur roulettes + coin salon pour ados
- 4 Bibliothèque des petits : étagères + coin salon

La 4^{ème} Adjointe Nathalie Ménérier propose que le coin des petits soit agencé de poufs.

- 5 Salle de jeux « scrabble » : aucun aménagement.

Avant de demander au conseil municipal de se prononcer, le Maire souhaite qu'une commission « bibliothèque » soit établie avant l'ouverture de cette dernière.

Délibération Conseil Municipal : 221028.04

Le Conseil municipal autorise, à l'unanimité, le Maire à consulter plusieurs sociétés spécialisées dans l'agencement des bibliothèques.

Installation classée pour la protection de l'environnement

GAEC de la Chaille de la Bretenière

Le Maire-délégué de Chazelot, François-Xavier Culot, informe le Conseil Municipal que le GAEC cité ci-dessus relève des installations classées pour la protection de l'environnement. Il a présenté une demande d'enregistrement pour la régularisation d'un élevage de 175 vaches laitières et jusqu'à 500 génisses. Rougemont est concernée par l'épandage sur notre territoire communal et François-Xavier Culot précise que les épandages doivent respecter un cahier des charges et que des contrôles sont effectués par la chambre d'agriculture.

Délibération Conseil Municipal : 221028.05

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité cette demande d'enregistrement de régularisation du GAEC de la Chaille de la Bretenière.

Achat de terrains à monsieur Belmont Maurice

Le Maire rappelle que le Conseil Municipal avait donné son accord lors des réunions des 14 avril 2021 et 24 septembre 2021 concernant l'acquisition des parcelles AI316, AI73 et AI320, appartenant à Monsieur Belmont Maurice, pour la réalisation d'un futur lotissement « Le Lotissement Des Grands Champs ».

Un permis d'aménager est en cours de traitement et la reconnaissance géotechnique a été réalisée.

Le coût d'achat de ces parcelles s'élèvera à plus de 90 000 euros et risque d'impacter fortement le budget de notre commune qui fait déjà face à une situation économique difficile. Ainsi, afin de pallier cette situation, le Maire propose de travailler avec l'Etablissement Public Foncier (EPF).

Avec l'EPF, la commune pourrait donc, à échéance d'une durée prédéfinie, acquérir ces parcelles. Les conditions pour travailler avec cet organisme sont les suivantes :

- Engagement de rachat par la commune.
- Acquisition selon les conditions de la direction de l'Immobilier de l'Etat.
- Durée du portage de 4 ans minimum ou prorogée sur demande et après accord du conseil d'administration à 14 ans maximum.
- Frais de portage : facturés annuellement et à hauteur d'un taux limité à 1% HT jusqu'à 4 ans, à 1,5 % HT de 5 à 10 ans et à 2% HT au-delà de 10 ans.
- Conditions de rétrocession : vente au prix d'acquisition majoré des dépenses éventuelles liées à la gestion ou à la sauvegarde de l'immeuble, bâti ou non bâti (frais de gestion des biens, impôts).

Il demande aux membres du Conseil Municipal l'autorisation de déposer un dossier auprès des services de l'Etablissement Public Foncier.

Délibération Conseil Municipal : 221028.06

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à déposer un dossier auprès de l'EPF pour l'acquisition des parcelles AI316 et AI73 et AI320 appartenant à Monsieur Belmont Maurice.

Location du logement situé au 14 Grande Rue

Le 1^{er} Adjoint, Bernard Jacoulet, informe le Conseil Municipal que Madame Moulinet Elisabeth souhaite louer le logement cité en objet. Elle souhaiterait aussi louer une partie du garage donnant accès sur la Rue basse pour entreposer des meubles.

Les montants des loyers sont les suivants :

- Location du logement 250 € sans les charges
- Location du garage 50 € sans les charges

Délibération Conseil Municipal : 221028.06

Le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, de louer le logement situé au 14 Grande Rue à Madame Moulinet Elisabeth aux conditions indiquées ci-dessus.

Divers

Pour Info

Travaux des écoles :

Le Maire présente aux conseillers le coût financier du projet de travaux des écoles de Rougemont. Le coût des travaux est estimé à 2 610 000 € selon le plan financier établi par l'Assistant à Maîtrise d'Ouvrage, Monsieur Foucault. Le point important de ce plan est que si nous parvenons à obtenir 80% d'aides, les 20% restant à la charge du SIPER s'élèveraient à 522 000 €.

Il précise que le budget du SIPER « fonctionnement + investissement » est actuellement de 250 000 €.

Afin de ne pas augmenter la participation des communes et de rester au plus près de ce budget, les deux idées suivantes seront proposées aux membres du SIPER :

1 Envisager la possibilité d'installer une chaufferie bois/pellets. Cette dernière permettrait de réduire le coût de chauffage.

2 Diminuer le service des ATSEM à un poste et demi au lieu de deux.

Ces deux mesures devraient permettre de compenser le remboursement annuel du prêt nécessaire pour financer les 20% restant.

Marché de Noël :

La 4^{ème} Adjointe, Nathalie Ménétrier, informe les membres du conseil Municipal que le marché de Noël se tiendra le 10 décembre 2022 devant la mairie et dans la Maison Associative et Culturelle. Les volontaires pour aider à l'installation des stands sont les bienvenus.

Travaux forestiers :

Le 3^{ème} Adjoint, Alain Gaudinet, annonce que les peupliers qui se trouvent sur les parcelles AK 147, AK148 et AK169 situées entre l'extrémité de la Rue des Juifs et le lieu dit «La Crolière » seront vendus sur pieds à 30€ le m. Un devis à la société Forêts et Bois de l'Est a été demandé.

Repas des aînés :

La 2^{ème} Adjointe, Séverine Ducroux, informe les membres du Conseil Municipal que le repas des aînés aura lieu le dimanche 15 janvier 2023. Comme chaque année, les conseillers et conseillères, avec leurs conjoint(e)s, sont invités et ils assureront le service. Elle annonce aussi qu'il serait bien d'avoir trois jeunes pour aider à faire la vaisselle.

Le repas sera préparé par les commerçants locaux.

Les chambres froides

La 2^{ème} Adjointe Séverine Ducroux demande si la chambre froide qui est actuellement installée à l'intérieur du bal appartient à l'association « Les Pattes Bol » et si cette dernière dispose d'un local communal. Le maire s'engage à « creuser le sujet » auprès des personnes concernées.

Végétalisation des entrées de Rougemont et du parking de la salle des fêtes.

Le maire demande au Maire-délégué de Montferney, Benoît Chagué, quand vont commencer les travaux cités ci-dessus.

Celui-ci répond que les travaux doivent commencer à la mi-novembre.

Fin de séance : 22h35mn

Prochaine réunion

Vendredi 2 décembre 2022

Pour information au moment de la rédaction de ce PV, les questions posées par Séverine Ducroux ont été posées le 31/10/2022 au Président des Pattes Bol « Eric Chambrette »

- Réponse concernant la chambre froide : Lors des travaux de rénovation du collège, deux chambres froides ont été récupérées par la commune. La première a été installée derrière le bar de la salle des fêtes et la deuxième est entreposée au local communal situé Rue Basse. Cette deuxième chambre est à la disposition du monde associatif. Elle a servi dernièrement au 90 ans de la Concorde football, à la manifestation « Puces des Couturières » organisée par le Comité des Fêtes et à la buvette du bal gérée successivement par diverses associations.
- Réponse concernant le local communal : N'ayant pas assez de place à son domicile, le président des Pattes Bol avait demandé la permission d'entreposer deux stands « vitabri » et de la vaisselle dans le petit local communal technique de la salle des fêtes. Dans ce dernier se trouve l'ancienne sono de la commune et des pièces de rechange principalement pour l'entretien des tables. En cas de demande de la commune il sera possible de retirer ce matériel.